

Le **CONCOURS D'ART** d'Envol Charlevoix « Donne-moi une p'tite chance! »

Du 9 avril au 16 mai 2025



Présentation

Artistes amateurs et professionnels de Charlevoix, nous recherchons des œuvres artistiques (dessin, peinture et photographie) qui nous serviront d'outils de sensibilisation et de promotion pour notre organisme, et, éventuellement pour une exposition. Notre mission est d'accompagner, d'informer, d'intégrer et d'offrir des services aux personnes vivant avec des limitations physiques.

Vous avez jusqu'au 16 mai 2025 à 16 h pour participer au concours d'art d'Envol Charlevoix. Un jury récompensera les plus belles œuvres à l'occasion de la Semaine nationale de l'accessibilité qui se tiendra du 25 au 31 mai 2025.

Votre œuvre devra s'inspirer du thème du concours : « Donne-moi une p'tite chance! » et/ou illustrer notre mission qui est d'accompagner, d'informer, d'intégrer et d'offrir des services aux personnes vivant avec des limitations physiques.

Pour la plupart d'entre nous, il est simple et facile d'aller au travail, d'aller au resto, d'aller à l'école, d'aller magasiner, d'aller visiter un ami, d'aller chez le dentiste, etc. Il en est tout autrement pour les personnes ayant des limitations physiques qui se heurtent à de trop nombreux obstacles sur leur route.

Il existe plusieurs moyens d'améliorer l'accessibilité des lieux (ex. : rampe d'accès), de faciliter l'intégration et d'encourager le développement du plein potentiel de chacun. Faire place à la différence c'est enrichir notre société.

Artistes, c'est maintenant à vous de créer !



RÈGLEMENTS DU CONCOURS D'ART 2025

Calendrier du concours

Début du concours : 9 avril 2025

Date limite pour l'envoi des œuvres : 16 mai 2025, à 16 h

Annnonce des gagnants : pendant la Semaine nationale de l'accessibilité du 25 mai au 31 mai 2025

Admissibilité

Le concours s'adresse à toute personne résidant dans la région de Charlevoix indépendamment de son âge ou de ses compétences en art.

Modalités de participation

- Il s'agit d'un concours individuel;
- Chaque participant ne pourra présenter qu'une seule œuvre;
- Aucune signature ne doit figurer sur l'œuvre;
- L'œuvre doit être une création originale et non pas une copie d'une œuvre déjà existante;
- Les créations faites à partir d'une IA ne sont pas acceptées;
- Le formulaire d'inscription complété et signé doit accompagner l'œuvre;
- Le parent ou tuteur légal d'un.e participant.e âgé.e de moins de 18 ans doit compléter et signer l'autorisation parentale ainsi que le formulaire d'inscription.

Types d'œuvres

Dessin : Technique au choix (crayons, feutres, encre, mixte, etc.).
Support matériel et format au choix de l'artiste.

Peinture : Technique au choix (aquarelle, acrylique, pastel, mixte, etc.).
Support matériel et format au choix de l'artiste.

Photographie : Fichier .jpg ou .png (haute définition).
Si votre œuvre est gagnante, vous devrez nous la fournir sur un support matériel de votre choix.

Dessin numérique : Fichier .jpg ou .png (haute définition)
Si votre œuvre est gagnante, vous devrez nous la fournir sur un support matériel de votre choix.

Comment soumettre votre œuvre ?

- Par courriel :

Tout type d'œuvre peut être soumis au concours par courriel.

Il suffit de nous expédier votre fichier (.jpg ou .png) et votre formulaire d'inscription à l'adresse courriel suivante : kareen.lajoie@envolcharlevoix.com

Prenez soin de conserver toute œuvre originale, nous y aurons recours si vous gagnez.

Les gagnants en photographie ou en dessin numérique devront fournir leur œuvre sur un support matériel de leur choix.

- Par la poste ou livré directement à nos bureaux :

Votre œuvre originale accompagnée du formulaire d'inscription doit nous parvenir au plus tard le 16 mai 2025, à 16 h, à l'adresse suivante :

**Envol Charlevoix
367 rue Saint-Étienne, bur.428
La Malbaie (Québec), G5A 1M3**

Prenez note qu'aucune œuvre ne sera retournée après la tenue du concours.

Les frais d'expédition sont à la charge de l'expéditeur.

La sélection et le dévoilement des gagnants

Un jury se réunira au courant de la semaine du 18 mai 2025 pour sélectionner les gagnants. Le jury sera composé d'un artiste, d'un membre de l'organisme et de l'agente de sensibilisation et de promotion d'Envol Charlevoix.

Les gagnant.e.s seront dévoilé.e.s à l'occasion de Semaine nationale de l'accessibilité du 25 mai au 31 mai 2025. Ils et elles seront invité.e.s à la cérémonie de remise des prix (la date et le lieu sont à confirmer). Les détails de l'événement seront annoncés en mai prochain.

Les prix à gagner

Les prix seront attribués selon les catégories suivantes :

- Public – moins de 18 ans
- Public adulte
- Professionnel

Les prix à gagner seront annoncés sur notre site internet. La liste complète des prix sera divulguée d'ici le 9 mai 2025.

Conditions générales

1. Les membres du conseil d'administration et les employées d'Envol Charlevoix ne peuvent participer au concours.
2. Le.la participant.e ne peut présenter une œuvre ayant déjà été primée à un autre concours.
3. Les récompenses ne sont ni échangeables, ni transférables, ni monnayables. Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer les lots indiqués par d'autres d'une valeur équivalente, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.
4. Les participant.e.s déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. Une attestation écrite et signée des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés pourra être exigée.

Dans le cas où le participant serait dans l'incapacité de fournir cette attestation, alors sa candidature se verrait retirée du concours, sans possibilité de dédommagement ni recours de quelconque nature que ce soit. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5. En soumettant leurs œuvres, les participant.e.s acceptent qu'elles puissent être utilisées par l'organisme à des fins promotionnelles et/ou de sensibilisation. Toutes les œuvres du présent concours restent la propriété d'Envol Charlevoix, qui pourra les utiliser dans le cadre de ses activités.
6. La responsabilité d'Envol Charlevoix ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure, ou d'évènement(s) indépendant(s) de leur volonté ou de fraude, il était amené à suspendre, proroger, reporter, modifier ou annuler le concours.

7. Envol Charlevoix se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée, moyennant un avis raisonnable. Cette prolongation ou report sera communiqué sur notre site web et notre page Facebook
8. En s'inscrivant au concours, les participant.e.s acceptent la divulgation de leur nom, œuvre, ville de résidence, photographie et image, sans aucune compensation ni avis, aux fins de publicité, marketing ou besoin informationnel dans tout média ou format (incluant internet) en lien avec ce concours ou toute autre activité liée à Envol Charlevoix.

En s'inscrivant au concours, les participant.e.s acceptent de céder, sans compensation financière ou autre, la propriété ainsi que leurs droits d'auteur de leur oeuvre au profit d'Envol Charlevoix à compter de l'envoi de l'oeuvre, pour toute la durée de la propriété littéraire et artistique prescrite par les lois applicables. Cette cession de propriété et des droits d'auteur sur l'oeuvre est consentie pour exploitation au Canada et dans le monde entier, pour une durée illimitée. Les participants renoncent à toute réclamation, et cèdent à Envol Charlevoix, sans autre compensation financière, l'ensemble des droits attachés à l'oeuvre, et notamment les droits :

- De le reproduire et/ou de le faire reproduire par tous procédés techniques connus et inconnus à ce jour sur tous supports et en tous formats ;
 - De le représenter en mettant et/ou en faisant mettre en circulation l'original et copies de l'oeuvre, pour toute communication au public ;
 - De l'utiliser et de l'incorporer, en toute ou partie, à toute oeuvre préexistante ou à créer ;
 - De le diffuser sur tout support confondu.
9. En soumettant leurs œuvres, les participant.e.s acceptent les règlements ci-dessus mentionnés.
 10. Pour les participant.e.s mineur.e.s, un consentement parental doit accompagner l'inscription au concours.